JORF n°216 du 18 septembre 2007

Texte n°9

ARRETE

Arrêté du 5 septembre 2007 portant prorogation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public

NOR: MTSA0757513A

Par arrêté du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 5 septembre 2007, la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales » (GIP-IFCASS) est prorogée pour une durée de dix ans à compter du 5 septembre 2007.